

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE DU LOUVRE

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG SA
Tour EQHO
2, avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Aux Autorités de Tutelle
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE DU LOUVRE
Musée du Louvre
75058 Paris Cedex 01

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par délibération du Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de l'ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE DU LOUVRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont portées sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes consolidés

Il appartient à l'agent comptable en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, ainsi qu'à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 17 mars 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG SA

Florence Pestie

Florence Pestie

 *Bernard Bazillon*

Bernard Bazillon

 *Eric Lefebvre*

Éric Lefebvre

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 DÉCEMBRE 2021

SOMMAIRE

1. COMPTES CONSOLIDES	1
1.1. BILAN CONSOLIDE	1
1.1.1 ACTIF	1
1.1.2 PASSIF	2
1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
1.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	4
2. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	5
2.1. PRESENTATION DU GROUPE	5
2.1.1 ACTIVITE DU GROUPE	5
2.1.2 CONTEXTE DE CONSOLIDATION	5
2.2. INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPES COMPTABLES	5
2.2.1 REFERENTIEL DE CONSOLIDATION	5
2.2.2 METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION	6
2.2.3 BASE DE CONSOLIDATION	6
2.2.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ECARTS D'ACQUISITION	6
2.2.5 ELIMINATION DES OPERATIONS INTERNES AU GROUPE	6
2.3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DU GROUPE	7
2.3.1 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7
2.3.2 IMMOBILISATIONS	7
A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7
B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7
C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9
2.3.3 STOCKS	9
2.3.4 CREANCES CLIENTS ET CREANCES DIVERSES	9

2.4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	10
2.4.1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	10
A. CHANGEMENT DE LA GOUVERNANCE DE L'ETABLISSEMENT	10
B. POURSUITE DE LA PANDEMIE DE LA COVID ET MODERNISATION DE L'EXPERIENCE VISITEUR	10
C. EVOLUTIONS DE LA GESTION DU NUMERAIRE	12
D. EVOLUTIONS CONCERNANT LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	13
E. POURSUITE DES TRAVAUX DE FIABILISATION	14
F. VERSEMENT DES FONDS	14
G. SYNTHESE DES IMPACTS COMPTABLES AU 31 DECEMBRE 2020 (RETRAITEMENTS DU BILAN D'OUVERTURE)	15
2.4.2. EVENEMENTS POST-CLOTURE	15
2.5. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN	17
2.5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17
2.5.2. IMMOBILISATION CORPORELLES	18
2.5.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	19
2.5.4. INSTRUMENTS FINANCIERS	20
2.5.5. CREANCES ET COMPTES RATTACHES	21
2.5.6. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION	21
2.5.7. DISPONIBILITES	22
2.5.8. FONDS PROPRES	23
2.5.9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24
2.5.10. FONDS DEDIES	25
2.5.11. DETTES FINANCIERES	25
2.5.12. DETTES NON FINANCIERES	25
2.6. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT	26
2.6.1. CHIFFRE D'AFFAIRES	26
2.6.2. PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	27
2.6.3. CHARGES DE FONCTIONNEMENT	28

<i>2.6.4.</i>	<i>RESULTAT FINANCIER</i>	<i>29</i>
<i>2.6.5.</i>	<i>ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS</i>	<i>31</i>
<i>A.</i>	<i>ENGAGEMENTS RELATIFS A DES BAUX IMMOBILIERS</i>	<i>31</i>
<i>B.</i>	<i>ENGAGEMENTS RELATIFS A DES LOGEMENTS SOCIAUX</i>	<i>31</i>
<i>C.</i>	<i>PASSIFS EVENTUELS ET LITIGES EN COURS</i>	<i>31</i>
<i>D.</i>	<i>ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MECENATS PLURIANNUELS ET AUX LEGS</i>	<i>31</i>
<i>E.</i>	<i>VALEURS INACTIVES</i>	<i>32</i>
<i>F.</i>	<i>MONTANTS DES CAUTIONS ET DES GARANTIES REÇUES</i>	<i>32</i>
<i>2.6.6.</i>	<i>EFFECTIF</i>	<i>32</i>
<i>2.6.7.</i>	<i>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</i>	<i>32</i>

1. COMPTES CONSOLIDES

I.I. BILAN CONSOLIDE

I.I.I ACTIF

Bilan consolidé

En euros	Notes	31/12/2021			31/12/2020 Retraité		Var . N-1 / N	Retraitements à l'ouverture*	Comptes consolidés 31/12/2020
		Brut	Amortissement dépréciation	Net	Net	Net			
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	II - F1	36 327 560	(25 327 799)	10 999 760	10 567 992	431 768	(216 941)	10 784 933	
Immobilisations corporelles	II - F2	949 709 528	(212 200 290)	737 509 238	710 528 506	26 980 732	(1 265 681)	711 794 187	
Immobilisations financières	II - F3	205 831 287	(1 803 497)	204 027 790	237 430 431	(33 402 641)	-	237 430 431	
Total actif immobilisé		1 191 868 375	(239 331 586)	952 536 788	958 526 929	(5 990 141)	(1 482 621)	960 009 550	
Actif circulant									
Stocks		-	-	-	-	-	-	-	
Créances sur des entités publiques		5 293 056	-	5 293 056	-	5 293 056	-	-	
Créances clients et comptes rattachés	II - F4	12 790 377	(16 719)	12 773 659	10 784 885	1 988 773	(1 530)	10 786 415	
Autres créances et comptes de régularisation	II - F5	1 247 173	-	1 247 173	1 140 714	106 458	-	1 140 714	
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-	-	-	-	
Instruments financiers	II - F6	-	-	-	-	-	-	-	
Disponibilités	II - F7	186 816 181	-	186 816 181	106 239 282	80 576 899	-	106 239 282	
Total actif circulant		206 146 787	(16 719)	206 130 069	118 164 881	87 965 187	(1 530)	118 166 412	
Total Actif		1 398 015 162	(239 348 305)	1 158 666 857	1 076 691 811	81 975 046	(1 484 151)	1 078 175 962	

* Le bilan présenté au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 intègre les corrections du bilan d'ouverture détaillées en page 15 de l'annexe.

I.1.2 PASSIF

En euros	Notes	31/12/2021	31/12/2020 Retraité Net	Var . N-1 / N	Retraitements à l'ouverture*	Comptes consolidés 31/12/2020
Fonds propres						
Fonds associatifs sans droit de reprise		152 223 875	149 273 453	2 950 422	-	149 273 453
Financement de l'actif par l'Etat		86 986 891	82 533 034	4 453 857	(560 382)	83 093 416
Financement de l'actif par des Tiers		450 185 020	444 697 966	5 487 054	(363 532)	445 061 499
Réserves consolidées		367 826 649	438 247 516	(70 420 866)	-	438 247 516
Report à nouveau		(560 237)	(273 962)	(286 274)	(560 237)	286 274
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		68 708 402	(70 706 944)	139 415 346	-	(70 706 944)
Total Fonds propres	II - F8	1 125 370 600	1 043 771 063	81 599 538	(1 484 151)	1 045 255 214
Provisions pour risques et charges	II - F9	8 712 311	10 288 762	(1 576 451)	-	10 288 762
Fonds dédiés	II - F10	4 877 117	2 795 968	2 081 149	-	2 795 968
Dettes financières						
Dettes financières et autres emprunts	II - F11	9 350	3 331 733	(3 322 383)	-	3 331 733
Dettes non financières						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	II - F12	11 061 139	8 808 701	2 252 438	-	8 808 701
Autres dettes et comptes de régularisation		8 181 665	6 252 953	1 928 712	-	6 252 953
Autres éléments de trésorerie passive		454 674	1 442 631	(987 957)	-	1 442 631
Total Dettes		19 706 828	19 836 018	(129 189)	-	19 836 018
Total Passif		1 158 666 857	1 076 691 811	81 975 046	(1 484 151)	1 078 175 962

* Le bilan présenté au titre de l'exercice clos le 31/12/2020 intègre les corrections du bilan d'ouverture détaillées en page 15 de l'annexe.

1.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte de résultat consolidé

En euros	Notes	31/12/2021	31/12/2020	Var. N-1 /N
Produits sans contrepartie directe (ou subvention et produits assimilés)		202 558 616	91 487 166	111 071 450
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		46 804 454	33 447 183	13 357 271
Autres produits		16 853 295	17 523 429	(670 134)
Produits de fonctionnement	II - F1	266 216 365	142 457 779	123 758 586
Produits financiers	II - F3	31 762 917	40 157 089	(8 394 172)
Total Produits		297 979 282	182 614 868	115 364 414
Charges de fonctionnement	II - F2	(219 300 156)	(216 109 372)	(3 190 783)
Charges financières	II - F3	(9 970 724)	(37 212 439)	27 241 715
Impôt sur les sociétés		-	-	
Total Charges		(229 270 880)	(253 321 812)	24 050 932
Résultat de l'activité - Bénéfice (Perte)		68 708 402	(70 706 944)	139 415 345

1.3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Encaissements	247 268 777	126 966 510
Produits sans contrepartie directe : subventions et produits assimilés	197 049 980	91 542 938
Produits avec contrepartie directe : produits directs d'activité	50 218 797	35 423 573
Décaissements	192 787 624	195 363 597
Charges de fonctionnement		
Charges de personnel	107 978 162	108 163 589
Charges de fonctionnement (hors charges de personnel)	84 809 462	87 200 007
Charges d'intervention : dispositifs pour compte propre	0	0
Total flux de trésorerie liés à l'activité (I)	54 481 153	-68 397 087
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Encaissements	504 574 814	616 329 356
Cessions d'immobilisations incorporelles	0	0
Cessions d'immobilisations corporelles	56 753	12 517
Cessions d'immobilisations financières	476 632 513	590 186 549
Autres opérations	27 885 548	26 130 289
Décaissements	476 552 913	650 179 954
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	1 833 379	1 669 865
Acquisitions d'immobilisations corporelles	51 625 662	53 823 627
Acquisitions d'immobilisations financières	423 093 872	594 686 462
Autres opérations	0	0
Total flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (II)	28 021 901	-33 850 598
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Encaissements	2 950 423	6 925 040
Dotations en capitaux propres	2 950 423	2 161 026
Emissions d'emprunts	0	4 764 014
Fonds dédiés	0	0
Décaissements	4 876 578	28 014
Remboursements d'emprunts	4 765 014	0
Autres opérations	111 564	28 014
Total flux de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	-1 926 155	6 897 026
Variation de trésorerie (I+II+III)	80 576 900	-95 350 658
Trésorerie à l'ouverture	106 239 282	201 589 940
Trésorerie à la clôture	186 816 182	106 239 282
Variation de trésorerie	80 576 900	-95 350 658

2. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

2.1. PRESENTATION DU GROUPE

2.1.1. ACTIVITE DU GROUPE

L'activité de l'Etablissement Public du Musée du Louvre (EPML) couvre la gestion du musée du Louvre (à Paris), celle du jardin des Tuileries, celle du musée Eugène Delacroix ainsi que du centre de conservation du Louvre Liévin. En outre, le Fonds de dotation du musée du Louvre (FDML), sur lequel l'EPML exerce un contrôle exclusif, et l'agence France-Museum (AFM), détenue à 34 % par l'établissement, produisent des comptes distincts. Le Louvre Lens et le Louvre Abu Dhabi sont respectivement liés à l'EPML par une convention de coopération scientifique ainsi qu'un accord intergouvernemental et sont juridiquement indépendants.

2.1.2. CONTEXTE DE CONSOLIDATION

Compte tenu de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985, art. 13 et décret no 86-221 du 17 février 1986, art. 13 modifié par le décret no 2005-747 du 1er juillet 2005, l'EPML établit en complément à ses comptes individuels, des comptes consolidés. Ces comptes consolidés intègrent, en plus des comptes individuels de l'EPML, ceux du Fonds de Dotation du Musée du Louvre (FDML).

2.2. INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPES COMPTABLES

2.2.1. REFERENTIEL DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires en vigueur en France. Ils respectent en particulier les dispositions de l'instruction N°08-017-M9 du 3 avril 2008 sur les comptes consolidés dans les établissements publics nationaux.

Ces comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de l'EPML et couvrent la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021. L'entité mère du groupe consolidé tel que présenté sur les états ci-après est l'EPML, dont le siège social est au Pavillon Mollien, 75001 Paris.

Les comptes sont établis dans le respect des principes comptables :

- de continuité d'exploitation ;
- d'indépendance des exercices ;
- et de permanence des méthodes.

2.2.2. METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

EPML exerce un contrôle exclusif sur FDML. Une entité dans laquelle le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit est consolidée par intégration globale. La méthode de l'intégration globale consiste à prendre tous les comptes du bilan et du compte de résultat à 100 %, puis d'indiquer la part des capitaux propres revenant aux actionnaires minoritaires.

Le contrôle exclusif se définit comme étant le pouvoir de diriger les politiques (financière et opérationnelle) d'une entité, afin de tirer avantage de ses activités.

Les états financiers des entités contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

2.2.3. BASE DE CONSOLIDATION

L'EPML et le FDML tiennent leurs comptes en euros et les clôturent au 31 décembre.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de l'EPML et de FDML au 31 décembre 2021 sur la base de méthodes comptables homogènes et selon la convention du coût historique.

2.2.4. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ECARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition de ses titres et la quote-part correspondante des capitaux propres, après valorisation et affectation de l'écart d'acquisition aux immobilisations incorporelles, corporelles, stocks, provisions indemnités de fin de carrière et impôts différés relatifs à celles-ci. Les affectations seront définitives à la clôture de l'exercice suivant la date de première consolidation de l'entreprise.

Aucun écart d'acquisition n'est constaté dans les comptes consolidés de l'EPML.

2.2.5. ÉLIMINATION DES OPERATIONS INTERNES AU GROUPE

Les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées par intégration globale sont éliminés.

De même, les résultats internes au groupe (dividendes, provisions pour risques et charges constituées en raison des pertes subies par les entreprises consolidées) sont neutralisés. L'élimination des résultats internes est répartie entre la part groupe et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé les résultats.

Les pertes intra-groupes entre les entreprises intégrées ne sont éliminées que dans la mesure où elles ne nécessitent aucune dépréciation.

2.3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DU GROUPE

2.3.1. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges correspondent à des passifs dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise. Il convient de procéder à la constatation de provisions pour risques et charges, lorsque les trois conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- il existe une obligation de l'EPML vis à vis de tiers se rattachant à l'exercice clos ou à un exercice antérieur ;
- il est certain ou probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire à l'extinction de l'obligation vis-à-vis du tiers ;
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

A l'EPML, les provisions pour risques et charges concernent essentiellement des travaux (notamment de remise en état), des litiges avec des fournisseurs, des passifs sociaux. Une revue des provisions est opérée trois fois par an et cette revue conduit à une dotation complémentaire, une reprise partielle ou une reprise totale de la provision. A cet égard, la méthode de la différence est utilisée pour réévaluer les provisions à chaque clôture.

Concernant les engagements en matière de départ à la retraite, seul le FDML est concerné compte tenu de contrats de salariés de droit public. Aucune provision n'est constatée en raison de leur caractère non significatif.

2.3.2. IMMOBILISATIONS

A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles principales de l'EPML, qui sont des actifs identifiables non monétaires et sans substance physique dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice, ayant une valeur économique positive et dont le prix unitaire dépasse 1 000 € HTR (hors taxe récupérable), sont des logiciels acquis, des œuvres audiovisuelles, des coédifications et des mises à disposition de logements sociaux. Toutes ces immobilisations sont comptabilisées à la valeur d'acquisition et amorties linéairement à partir de la date de mise en service.

B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

S'agissant des immobilisations corporelles, il convient de distinguer les biens historiques et culturels (dont les modalités de comptabilisation sont régies par une instruction DGFIP applicable depuis le 1er janvier 2013) et les biens non historiques et non culturels principaux :

- les biens historiques et culturels sont des immobilisations corporelles définies selon une liste limitative renvoyant elle-même aux classements faits par le ministère de la Culture. A l'EPML, il s'agit de biens constituant les œuvres d'art et les monuments historiques. Pour les œuvres d'art, ces biens sont comptabilisés :
 - soit à la valeur d'acquisition, soit à leur évaluation par un expert compétent pour les biens acquis après le 1er janvier 2006 ;
 - soit à l'euro symbolique pour les biens acquis avant le 1er janvier 2006.

Ces biens sont figés à la valeur appropriée et ne sont ni amortis, ni dépréciés. En cas d'altération partielle notable d'un bien historique et culturel, une information est donnée en annexe.

Pour les monuments historiques (MH) qui constituent l'essentiel du patrimoine immobilier, ils sont évalués à l'euro symbolique conformément à la norme comptable.

- les immobilisations corporelles non historiques et non culturelles principales de l'EPML, qui sont des actifs physiques identifiables dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive, sont des biens, dont le prix unitaire dépasse 1 000 € HTR, constituant le parc immobilier non MH et les autres immobilisations corporelles (outillage, mobilier, matériel informatique, etc.). Ces immobilisations sont enregistrées et amorties sans condition particulière.

Par opposition aux biens dits principaux, des dépenses ultérieures (dits immobilisations subsidiaires sous-jacentes) peuvent être comptabilisées. Ces immobilisations suivent un régime particulier :

- la dépense ultérieure à immobiliser doit être rattachée à un bien principal qui peut être un bien historique et culturel ou non ;
- pour être immobilisée, une dépense ultérieure doit être supérieure à 1 000 € HTR (à l'exception des dépenses ultérieures relatives aux restaurations d'œuvres d'art pour lesquelles le seuil est porté à 15 K€ HTR) ;
- la dépense ultérieure est amortie sur une durée d'amortissement propre.

La mise en service des immobilisations en cours relatives aux travaux est effectuée à la date du procès-verbal de réception de ces travaux (document EXE6). En raison de contraintes liées au logiciel de gestion des immobilisations utilisé par le musée, la mise en service de ces immobilisations n'est pratiquée qu'à la seule condition qu'au moins 90 % du montant cible de chaque encours (en HTR et après réaffectation du montant figurant en dépenses transversales) soit payé. Lorsque ce seuil est inférieur à 90 %, les mises en service des encours concernés ne sont pas réalisées au cours de l'exercice de mise en service opérationnelle. Ces mises en service sont pratiquées au cours de l'exercice durant lequel le seuil est atteint. Des retraitements sur le bilan d'ouverture sont alors effectués afin d'enregistrer les amortissements cumulés depuis la date de mise en service opérationnelle et l'éventuelle reprise de quote-part de FEA. De plus, la mise en service des immobilisations en cours est systématiquement effectuée lorsque 24 mois se sont écoulés depuis la date de l'EXE6, même si 90% du montant cible n'est pas atteint afin d'éviter un décalage trop important entre les mises en service opérationnelle et comptable.

Les durées d'amortissement, adoptées par le Conseil d'administration du 17 juin 2016 de l'EPML, sont les suivantes :

	Durée d'amortissement
Logiciels	4 à 10 ans
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits	10 ans
Immobiliers administratifs et commerciaux mis à disposition (terrain)	0 ans
Agencements et aménagements de terrains	10 à 50 ans
Constructions	15 à 100 ans
Installations techniques, matériels et outillage	5 à 20 ans
Cadres	50 ans
Biens historiques et culturels	50 ans
Autres matériels et mobiliers	5 à 20 ans

C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport. Les titres de placements sont comptabilisés à la date d'exécution de l'opération (comptabilité d'engagement plutôt qu'en date de règlement). Les immobilisations financières ne sont pas amorties mais elles font l'objet d'une réévaluation annuelle à la clôture des comptes. A la clôture de l'exercice, après avoir comparé pour chaque catégorie de titres la valeur de réalisation et le coût d'entrée, il est constitué une dépréciation égale aux moins-values latentes qui résultent de cette comparaison (lorsque la valeur boursière est inférieure au coût d'acquisition).

Le Fonds de dotation a choisi d'incorporer les commissions de souscription au coût d'acquisition des immobilisations financières.

La méthode retenue pour le calcul des plus-values de cession est la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

2.3.3. STOCKS

Aucun stock n'est comptabilisé dans les comptes de l'EPML et du FDML.

2.3.4. CREANCES CLIENTS ET CREANCES DIVERSES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Il a été décidé d'enregistrer en clients douteux et en débiteurs divers douteux l'ensemble des clients et autres débiteurs concernés ne s'étant pas acquittés des sommes dues depuis plus de 6 mois. Autrement dit, l'ensemble des créances dont le titre a été émis depuis plus de 6 mois au 31 décembre 2021 a été enregistré en clients ou débiteurs divers douteux et déprécié à 100 %.

Recettes de billetterie

Conformément à la note de la DGFIP du 19 février 2014 relative aux modalités d'encaissement des droits d'entrée pour les visites publiques, « le service fait est établi, non pas lors de la visite effective du musée, mais lorsque le droit de visite est acquis à l'acheteur. L'utilisation ou non de ce droit d'accès ne conditionne pas la créance du musée, sous réserve des conditions générales de ventes qui pourraient prévoir des cas particuliers de remboursement ». Compte tenu de l'absence de remboursement de ces droits d'entrée, sauf en cas d'annulation ou de modification de la prestation correspondante par le Louvre, ces produits sont comptabilisés à la date de paiement de la commande par le visiteur et de délivrance du billet d'entrée, et ce quelle que soit la date de visite.

Recettes de mécénat

L'EPML considère que l'obligation qui résulte d'une convention de mécénat n'est pas de nature à constituer un droit certain qu'il convient de comptabiliser mais une simple promesse dont on enregistre l'exécution comme pour les autres droits au comptant telle la billetterie. Autrement dit, et dans le respect du principe de prudence comptable, l'EPML considère que le produit de mécénat ne peut être considéré comme acquis et certain qu'à partir du moment où il est encaissé car même si un contrat est signé, l'EPML suspend le recouvrement des produits de mécénat en attente de l'encaissement (aucune action en recouvrement des mécénats n'est menée).

Les recettes de mécénat ont été traitées de la manière suivante :

- Comptabilisation au fil de l'eau des produits de mécénat lors de l'encaissement ;
- Analyse des encaissements perçus jusqu'au 10 janvier 2022 afin de les comptabiliser en produits à recevoir si la convention de mécénat a été conclue en 2021 ;
- Recensement des engagements hors bilan (montant total non encaissé à la clôture 2021 et non enregistré en produits à recevoir à la clôture sur les contrats pluriannuels).

En complément, les contreparties des mécénats avec flux financiers ont été enregistrées dans les comptes de produits dédiés.

De plus, les charges et les produits relatifs aux mécénats de compétence ou en nature ont été comptabilisés pour un montant total de 0,66 M€ (soit 0,50 M€ hors contrepartie).

2.4. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

2.4.1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

A. CHANGEMENT DE LA GOUVERNANCE DE L'ETABLISSEMENT

Par décret du 31 juillet 2021, Madame Laurence DE PÉRUSSE DES CARS a été nommée présidente de l'Etablissement public du musée du Louvre et a pris ses fonctions le 1er septembre 2021. Dans le prolongement de sa nomination, Monsieur Kim PHAM a été nommé administrateur général par arrêté de la ministre de la culture en date du 2 septembre 2021, Monsieur Francis STEINBOCK a été nommé administrateur général adjoint le 25 octobre 2021 et Monsieur Matthias GROLIER a été nommé au poste de directeur de cabinet le 1er octobre 2021. L'intégralité des délégations de signature a ainsi été revue suite à ces nominations.

B. POURSUITE DE LA PANDEMIE DE LA COVID ET MODERNISATION DE L'EXPERIENCE VISITEUR

La vente de droits d'entrées a connu une hausse sans pour autant retrouver son niveau antérieur à la crise

S'agissant de l'activité muséographique, le musée du Louvre et le musée national Eugène Delacroix ont été contraints de fermer les salles d'exposition du 30 octobre 2020 au 19 mai 2021. La réouverture partielle, à compter du mois de mai 2021, a permis d'accueillir des visiteurs dans des conditions de sécurité sanitaire satisfaisantes. Toutefois, les visites nocturnes n'ont pas repris, certaines salles sont restées fermées au public et les visiteurs devaient respecter des jauges. La crise sanitaire marquée par la pandémie de la COVID s'est donc poursuivie mais son impact sur les activités et les finances de l'établissement a pu être contenu. La fermeture de salles d'exposition et l'annulation ou le report de nombreux visiteurs ont eu un impact moindre en 2021 qu'en 2020 : les ventes de biens et prestations de services (compte 70x) ont augmenté +39,05 % passant de 23,30 M€ en 2020 à 32,30 M€ en 2021 (sans toutefois retrouver le niveau antérieur à la crise sanitaire de 109,726 M€ en 2019, année de référence).

Dans ce contexte, certains publics habituels ne sont pas revenus visiter le musée ; il s'agit particulièrement du public asiatique qui a été le premier public concerné par les annulations de visites alors que ce public représentait une part significative des visiteurs étrangers avant la crise. Les conditions d'accueil du public ont été aménagées pour garantir une sécurité sanitaire : réservation préalable obligatoire, contrôle du passe sanitaire, nettoyage renforcé des lieux d'accueil et autres mesures préventives.

Une poursuite des dépenses pour améliorer l'accueil des visiteurs à la réouverture des espaces muséographiques

En amont de la visite, la pandémie de la COVID-19 et la crise sanitaire associée ont permis à l'établissement d'accélérer la transformation numérique de son activité de billetterie : le site ticketlouvre.fr et la vente en ligne dédiée à la billetterie du musée national Eugène Delacroix constituent désormais le canal de ventes privilégié. Au cours de l'évolution de la pandémie, la vente en ligne a parfois été le seul canal de ventes ouvert au public. Sur les 2,7 M€ d'acquisition et de développement de logiciels en 2021 (inscrits sur le compte 20531), 2,4 M€ concernent la mise en service ou l'amélioration de logiciels destinés in fine aux visiteurs : les plus significatifs sont BOS pour 1 300 000 €, la refonte du site du Louvre pour 610 000 € et l'interface web de présentation pour 280 000 €.

Au cours de sa visite, le visiteur a vu le renouvellement d'une offre numérique du musée par la création d'un site dirigée vers le public : « Louvre+ », plateforme multimédia accessible gratuitement avec 550 contenus (conférences, colloques, visites virtuelles, etc.).

L'année 2021 a également été marquée par l'aboutissement de nombreux projets de rénovation et de gros entretiens des espaces accueillants du public dont :

- Les salles étrusques et italiennes, objet d'une restauration complète (décoration, façades, etc.) pour environ 8,2 M€ ;

- le projet studio, réaménagement d'anciennes salles en ateliers pédagogiques pour environ 5,9 M€ ;
- les systèmes d'incendie, de sonorisation et travaux techniques du schéma directeur incendie du Louvre pour environ 6 M€ ;
- des travaux divers sur la Pyramide pour environ 1,45 M€ ;
- l'aménagement des réserves petit Bourbon et Le Brun pour environ 2,9 M€ ;
- la replantation de la grande allée financée par le projet « tous mécènes » pour environ 0,86 M€;

Une recherche de diversification dans les sources de financement

La fermeture des salles d'exposition a conduit l'établissement à chercher d'autres sources de financement. A ce titre, les recettes de location d'espace ont représenté une alternative d'entrée de fonds importante pour le musée. L'image de marque de l'établissement permet également de développer ses ressources ; à ce titre, la prolongation de l'accord intergouvernemental, conclu en 2007 pour trente ans par la France et les Emirats arabes unis, assurera à l'établissement une recette complémentaire qui sera versé par anticipation, en 2023, sans attendre le terme prévu.

Les mécénats destinés à couvrir les frais de fonctionnement courant (compte 746) a augmenté entre 2020 et 2021 passant de 6,38 M€ à 7,88 M€ soit (+1,5 M€ ; + 24 %). En revanche, le mécénat destiné à couvrir des dépenses pluriannuelles (financement externe de l'actif – compte 1318) a réduit de 3,56 M€ soit – 18,34 %.

L'établissement public a également bénéficié d'une aide spécifique de l'Etat supérieure aux autres années pour faire face à la crise : en effet, la subvention « Etat et autres entités publiques » (74x) a plus que doublé passant de 83,95 M€ en 2020 à 194,29 M€ en 2021 soit une hausse de 110,34 M€.

Une participation active de l'EPML au soutien et à la relance de l'économie

En 2021, l'établissement s'est inscrit pleinement dans la démarche de développement durable insufflée par le ministère d'économie au travers du « Plan France Relance ». A titre d'exemple, le compte 2153171 a enregistré un changement complet d'éclairage en LED et un changement du système de climatisation pour se tourner vers du matériel davantage écoresponsable. L'EPML s'inscrit ainsi dans une démarche visant une meilleure efficacité énergétique et les axes privilégiés par l'EPML à ce titre sont :

1. une capacité à réduire ses coûts d'exploitation et de maintenance et de diminuer ses consommations d'énergie, notamment par un meilleur suivi de l'évolution des besoins ;
2. une capacité à favoriser des investissements liés à l'évolution des technologies répondant à des critères de rentabilité garantie par le titulaire ;
3. une capacité à identifier les postes consommateurs et les dérives énergétiques ;
4. une capacité à identifier les installations et équipements, en connaître les caractéristiques, la disponibilité, la traçabilité, la durabilité des performances et des contraintes futures envisageables, concrétisée par l'emploi de professionnels réputés compétents, dans le cadre d'un marché avec garantie de résultats.

Par ailleurs, l'EPML a également été un acteur d'aides aux entreprises puisque, conformément aux décisions gouvernementales, l'établissement avait versé intégralement tous les forfaits ou acomptes mensuels à ses fournisseurs en 2020. Les avenants liés au COVID ont été exécutés en réfaction en 2021 sur 10 marchés forfaitaires représentant environ 2 M€. Parallèlement, les parts à commandes des marchés de maintenance et d'entretien ont considérablement augmenté (2 M€) du fait de l'application des mesures sanitaires.

En parallèle, le report de taxes a augmenté les charges de 2021 avec un rattrapage de taxes foncières (260 000 € au titre de la régularisation de 2020 en 2021 sur les locaux de la rue Sainte-Anne) et de taxes sur les bureaux (250 000 € de régularisation pour lesdits locaux).

Enfin, l'activité de transport d'œuvres dans le cadre de prêts n'ayant pas repris totalement, une économie de 360 000 € a pu être opérée sur l'assurance de ces transports.

Le développement du télétravail

S'agissant de l'emploi des agents de l'établissement, la mise en place du télétravail a été accélérée en 2020 ; ce qui, en comptabilité générale, s'était traduit par l'enregistrement d'acquisitions d'outils et matériels informatiques (le compte afférent avait alors augmenté de 0,29 M€ entre 2019 et 2020). L'EPML ayant atteint un rythme de croisière sur le télétravail, des économies à hauteur de 700 000 € ont pu être réalisées sur les petites fournitures en 2021. Elles portent essentiellement sur les achats des téléphones portables et d'équipements informatiques pour le télétravail. La réduction des besoins de fournitures de bureau, du fait de la généralisation du télétravail, participe également aux économies réalisées sur ce poste de dépenses.

C. EVOLUTIONS DE LA GESTION DU NUMERAIRE

La participation active de l'établissement au projet « zéro cash »

Dans le cadre du projet « *zéro cash* », la DGFIP n'accepte plus le paiement en numéraire à ses guichets depuis le 1^{er} juillet 2020. Néanmoins, cette disposition, qui a vocation à être le modèle vers lequel les structures publiques doivent tendre, n'est pas imposée. La DGFIP recommande de réduire l'acceptation du numéraire, ce qui s'est traduit au sein de l'EPML, d'une part, par l'inscription, dans la lettre de mission de l'agent comptable, d'un objectif de réduction du numéraire et, d'autre part, par la fermeture temporaire en 2021 de guichets de caisse acceptant le numéraire. Le nombre de guichets de caisse acceptant le numéraire fait l'objet d'une étude en lien avec la détermination d'une stratégie de moyens de paiement renouvelée et innovante. Dans l'immédiat, l'EPML a initié une politique de réduction du numéraire qui s'est traduite par une incitation au paiement par carte bancaire aux caisses de l'espace billetterie.

Un nouveau marché de transport de fonds

Afin d'optimiser les coûts de transport de fonds, l'EPML avait adhéré à l'accord cadre régional de la Plateforme régionale achats Ile de France relatif aux transports de fonds et de valeurs ; cet accord-cadre est arrivé à échéance au 30 juin 2021 et n'a pas été renouvelé.

Partant, l'agence comptable de l'EPML a proposé à l'ordonnateur de monter un groupement d'achats avec les opérateurs publics précédents adhérents de l'accord cadre régional afin de répondre aux besoins de l'EPML tout en optimisant le processus d'achat et en mutualisant les coûts. L'ordonnateur a validé cette proposition et une consultation a été lancée en ce sens. Le groupement d'achat regroupe le château de Fontainebleau, la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, le Centre des Monuments Nationaux, le Centre National d'Art et de Culture George Pompidou, la Bibliothèque Nationale de France, le musée du Louvre, le musée d'Orsay et le musée de l'Orangerie – Valéry Giscard d'Estaing, et le muséum national d'histoire naturelle. L'EPML est le coordonnateur de ce groupement d'achat. La partie relative aux prestations a été pilotée par l'agence comptable et la sous-direction juridique de l'EPML. Au regard du calendrier, il a été décidé de reprendre le cahier des charges de l'accord cadre, mise à jour. Le 1^{er} décembre 2021, un marché a été notifié avec la Brink's.

Le double rattachement des caissiers-contrôleurs

La refonte du processus de vente et de contrôle des billets était un objectif fixé dans la lettre de mission de l'agent comptable. Après diverses étapes de consultation et d'information des organisations syndicales et des caissiers contrôleurs, un double rattachement à la Direction de l'accueil des publics et de la surveillance (DAPS) et à l'agence comptable a été acté par les différentes instances consultatives de l'EPML.

Afin de reprendre les activités de l'EPML, post crise sanitaire, à la réouverture des espaces muséographiques le 19 mai 2021, les caissiers-contrôleurs ont co-signés un mandat avec l'agent comptable pour toutes les opérations relatives à l'encaissement de recettes consécutives de la vente de droits d'entrée au musée et de prestations associées. Désormais, tout caissier-contrôleur signe un mandat qu'il soit titulaire, contractuel permanent ou occasionnel. Les chefs d'équipe de la DAPS, encadrant les caissiers-contrôleurs, disposent d'un mandat particulier de l'agent comptable pour les opérations d'annulation et de remboursement en caisse. Cette première phase étant terminée, au cours de l'année 2021 et conjointement avec la DAPS, la rédaction d'un recueil de consignes a été engagée. Ce recueil sera co-signé par l'administrateur général, le directeur de la DAPS et l'agent

comptable. Une troisième phase sera initiée, à la suite, de la finalisation du recueil et consistera à élaborer des modules de formation. Enfin, dans la continuité de ce qui a été engagé avec les caissiers-contrôleurs en 2021, le périmètre du mandat va être étendu à d'autres services de la DAPS qui entrent dans le périmètre général et qui manient des fonds publics.

D. ÉVOLUTIONS CONCERNANT LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Déploiement de la *déclaration sociale nominative* (DSN)

L'arrêté du 7 mars 2019 fixant les données de la déclaration sociale nominative adressées aux administrations et organismes compétents est entré en vigueur et l'établissement l'a mis en application le 1^{er} janvier 2021.

Dans le cadre des démarches de simplification entreprises par l'Etat, la DSN avait pour ambition de remplacer plusieurs déclarations sociales incombant aux employeurs afin que ce dernier réalise une déclaration unique des données. La déclaration est déposée sur le Portail Net-Entreprise et les données sont ensuite réparties vers les destinataires concernés.

Concrètement, le nouveau dispositif, entièrement dématérialisé, permet de remplacer l'ensemble des déclarations sociales et fiscales (telles que le prélèvement à la source) par une déclaration unique synchronisée avec la paie mensuelle. Au sein de l'EPML, la DSN consiste en une transmission mensuelle et/ou événementielle des données de paie individualisées des agents et la DSN remplacent 4 précédentes déclarations : la transmission mensuelle du PASRAU relative au prélèvement à la source ; la déclaration URSSAF mensuelle ; la déclaration URSSAF annuelle ; la déclaration annuelle des données sociales unifiée (DADS-U) de l'année de démarrage. Les transmissions sont automatisées par le logiciel HR Access à l'issue de la validation de la paie par l'agence comptable.

L'indemnité de télétravail

L'année 2021 est également marquée par la parution du décret n° 2021-1123 du 26 août 2021 portant création d'une allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics et des magistrats. Ainsi, en application du décret, l'EPML attribue une indemnité d'un montant de 2.50 € par jour télétravaillé ; cette indemnité est plafonnée à 20 € par mois et à 220 € par an. En 2021, elle concerne la période de septembre à décembre et elle sera rétroactivement versée sur janvier 2022.

La revalorisation du socle IFSE : indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de rattrapage indemnitaire exceptionnel initié par le ministère de la culture, la loi de finances initiale 2021 met à jour cette indemnité dont le fondement était porté par la loi de finances 2018.

La mesure de remontée des socles ministériels du régime indemnitaire des fonctionnaires de l'État (RIFSEEP) s'est poursuivie en 2021 dans le but de réduire les écarts constatés avec les autres départements ministériels et de résorber les inégalités parfois observées entre les agents des différentes filières et/ou entre les agents d'un même corps. Ces remontées des socles, initiées en 2019 ont continué en 2021 avec la dernière étape pour les revalorisations des socles des corps de catégorie B et de certains corps de catégorie A au mois d'avril 2021.

Au sein de l'EPML, la mise en place d'un nouveau protocole pluriannuel du relèvement du socle IFSE pour les années 2021, 2022 et 2023 a été déployé en décembre 2021.

ORA, le nouveau système d'information des ressources humaines

Enfin, l'outil de gestion du temps et de planification des ressources humaines a été remplacé en cours d'année : OSIRIS a été supprimé et ORA a été déployé.

E. POURSUITE DES TRAVAUX DE FIABILISATION

Fiabilisation de l'actif immobilisé

✓ *Mise en service de certains projets en cours sur un exercice antérieur à 2021*

En 2021, plusieurs projets en cours ont été mis en service à une date antérieure au 1^{er} janvier 2021 pour un montant brut de 16 M€ dont les projets « Galerie Bord de l'eau », « Schéma directeur incendie », « Pyramide accueil groupes », « Aménagement espaces réserves Le Brun » et divers investissements courants générant un nouveau calcul des amortissements au 31 décembre 2020 pour un montant de -1,48 M€.

Les impacts comptables de ces corrections sont présentés dans la synthèse des impacts comptables au 31 décembre 2020 (retraitements du bilan d'ouverture). Ces impacts ont été intégrés dans les colonnes « 2020 retraité » des états financiers.

✓ *Sorties d'immobilisations*

Au cours de l'exercice 2021, des travaux importants se sont déroulés afin de fiabiliser l'inventaire physique des immobilisations incorporelles et corporelles (hors les œuvres d'art et le parc immobilier) et le rapprocher de l'inventaire comptable. A l'issue de ces travaux de fiabilisation, une opérations d'apurement a été réalisée afin de sortir, en date du 31 décembre 2021, un nombre significatif de biens des inventaires physique et comptable.

Ces deux opérations d'apurement ont conduit à sortir 556 biens pour une valeur brute totale de 6,1 M€ et à reprendre la reprise des quotes-parts des financements externes associés pour 3,76 M€. Au 31 décembre 2021, la valeur nette comptable des immobilisations sorties s'élève à 0,1 M€ et le montant des financements externes non totalement repris s'élève à 0,02 M€.

✓ *Fiabilisation du financement externe de l'actif (FEA)*

Des travaux de rattachement des FEA à des immobilisations mises en service avant le 1^{er} janvier 2021 ont été réalisés au cours de l'année 2021. Le montant des reprises des quotes-parts de financements recalculé au 31 décembre 2020 s'élève à 0,92 M€.

Les impacts comptables de ces travaux de rattachement sont présentés dans la synthèse des impacts comptables au 31 décembre 2020 (retraitements du bilan d'ouverture). Ces impacts ont été intégrés dans les colonnes « 2020 retraité » des états financiers.

F. VERSEMENT DES FONDS

Par ailleurs, il a également a été versé au cours de l'exercice 2021 :

- 58 000 € par le fonds ELAHE-OMIDYAR ;
- 15 000 € par le fonds SUSAN DISKIN ;
- 3 000 € par le fonds NININOE ;
- 9 000 € par le fonds METROPOLE GESTION ;

- 3 000 € par le fonds ATLAND ;
- 15 000 € par le fonds JOUSSET ;
- 120 000 € par le fonds SUE MENGERS ;
- 4 336 311 € par le fonds Principal ;

Enfin, le montant des versements effectués auprès du Musée du Louvre s'élève à la somme de 4 579 587 € sur l'exercice.

G. SYNTHÈSE DES IMPACTS COMPTABLES AU 31 DÉCEMBRE 2020 (RETRAITEMENTS DU BILAN D'OUVERTURE)

Impacts comptables sur la situation nette	Compte 119 « Report à nouveaux débiteur »	Compte 110 « Report à nouveaux créditeur »
Intégration des œuvres de l'inventaire rétrospective 2019 et 2021 du Service Histoire du Louvre		1,00
Annulation d'un produit à recevoir (PAR) 2020	1 529,68	
Amortissements recalculés au 31 décembre 2020 concernant la mise en service d'immobilisations à une date antérieure au 1 ^{er} janvier 2021	1 482 622,26	
Reprises de quotes-parts de financements externes de l'actif recalculées au 31 décembre 2020 concernant la mise en service d'immobilisations à une date antérieure au 1 ^{er} janvier 2021		923 914,02
Sous Total	1 484 151,94	923 915,02
Impact Net	560 236,92	

2.4.2. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Néant

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Entités	Nature juridique	SIRET	Adresse	2021			2020		
				Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Etablissement Public du musée du Louvre	Etablissement Public	180 046 237 00012	Pavillon Mollien 75001 PARIS	100%	100%	Entité consolidante	100%	100%	Entité consolidante
Fonds de dotation musée du Louvre	Fonds de dotation	51 873 979 200 019	Pavillon Mollien 75001 PARIS	100%	100%	Intégration globale	100%	100%	Intégration globale
Agence France-Museum	Société par actions simplifiée	49 951 045 100 036	20 rue Bachaumont 75002 Paris	34%	34%	Non consolidée car non significative	34%	34%	Non consolidée car non significative

2.5. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

La variation de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles et corporelles (hors immobilisations en cours), entre les exercices 2020 et 2021, est de 27,35 M€ et la variation de la valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles (hors immobilisations en cours), entre les exercices 2020 et 2021, est de 46.65M€. Ces variations s'expliquent essentiellement par :

- l'acquisition d'immobilisations incorporelles et la mise en service d'immobilisations incorporelles en cours pour un montant de 3,16 M€ ;
- la sortie de l'actif d'immobilisation incorporelles pour 0,76 M€ ;
- l'acquisition d'immobilisations corporelles et la mise en service d'immobilisations corporelles en cours pour un montant global de 49,91 M€ ;
- la sortie de l'actif d'immobilisations corporelles pour 5,42 M€ ;
- la dotation aux amortissements de l'exercice pour 26,08 M€ (contre 24.67 M€ en 2020).

A noter, le solde du compte 2172 *Biens historiques et culturels mobiliers* » a augmenté de 11,61 M€ le portant ainsi à 415 M€ à la clôture.

2.5.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En euros	31/12/2021	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres Variations	31/12/2020 Retraité	Var. N-1 / N	Var. N-1 / N (%)
Valeurs brutes	36 327 560	2 026 093	(882 178)	(77 387)	35 261 032	1 066 528	3,02%
Logiciels	14 627 818	410 619	(67 555)	2 352 220	11 932 534	2 695 284	22,59%
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits	1 041 214	-	-	-	1 041 214	-	0,00%
Immobilisations incorporelles en-cours	2 791 334	1 401 388	-	(2 628 149)	4 018 095	(1 226 762)	-30,53%
Avances sur immobilisations corporelles	32 197	-	(115 327)	-	147 524	(115 327)	-78,18%
Autres immobilisations incorporelles	17 834 997	214 085	(699 296)	198 543	18 121 665	(286 668)	-1,58%
Amortissements et dépréciations	(25 327 799)	(1 401 611)	766 851	-	(24 693 039)	(634 760)	2,57%
Logiciels	(10 737 017)	(752 201)	67 555	-	(10 052 372)	(684 645)	6,81%
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits	(878 667)	(20 408)	-	-	(858 259)	(20 408)	2,38%
Autres immobilisations incorporelles	(13 712 116)	(629 003)	699 296	-	(13 782 409)	70 293	-0,51%
Total Immobilisations incorporelles	10 999 760	624 481	(115 327)	(77 387)	10 567 992	431 768	4,09%

2.5.2. IMMOBILISATION CORPORELLES

En euros	31/12/2021	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres Variations	31/12/2020 Retraité	Var. N-1 / N	Var. N-1 / N (%)
Valeurs brutes	949 709 529	52 535 689	(6 089 860)	(205 708)	903 469 408	46 240 121	5,12%
Immobiliers administratifs et commerciaux mis à disposition	4 582 825	-	-	-	4 582 825	-	0,00%
Agencements et aménagements de terrains	7 251 689	104 276	-	1 032 892	6 114 521	1 137 168	18,60%
Constructions	289 938 253	474 630	(1 614 232)	14 438 135	276 639 720	13 298 533	4,81%
Installations techniques, matériels et outillage	131 928 520	2 119 477	(3 619 587)	14 598 469	118 830 161	13 098 359	11,02%
Cadres et autres collections	891 425	14 270	(2 123)	(13 000)	892 278	(852)	-0,10%
Biens historiques et culturels	422 936 577	9 130 615	-	5 360 310	408 445 652	14 490 925	3,55%
Avances sur immobilisations corporelles	1 150 350	-	(665 988)	-	1 816 337	(665 988)	-36,67%
Immobilisations corporelles en-cours	61 095 944	39 935 418	-	(37 869 610)	59 030 136	2 065 808	3,50%
Autres immobilisations corporelles	29 933 946	757 002	(187 930)	2 247 096	27 117 779	2 816 167	10,38%
Amortissements et dépréciations	(212 200 291)	(24 683 913)	5 423 872	653	(192 940 903)	(19 259 388)	9,98%
Immobiliers administratifs et commerciaux mis à disposition	-	-	-	-	-	-	N/A
Agencements et aménagements de terrains	(808 350)	(258 290)	-	-	(550 060)	(258 290)	46,96%
Constructions	(119 524 000)	(12 033 429)	1 614 232	-	(109 104 803)	(10 419 197)	9,55%
Installations techniques, matériels et outillage	(73 214 737)	(9 999 754)	3 619 587	-	(66 834 570)	(6 380 167)	9,55%
Cadres et autres collections	(413 194)	(17 810)	2 123	-	(397 507)	(15 687)	3,95%
Biens historiques et culturels	(449 720)	(186 403)	-	-	(263 317)	(186 403)	70,79%
Autres immobilisations corporelles	(17 790 290)	(2 188 227)	187 930	653	(15 790 646)	(1 999 644)	12,66%
Total Immobilisations corporelles	737 509 238	27 851 776	(665 988)	(205 055)	710 528 506	26 980 732	3,80%

Mises en service

Au cours de l'exercice 2021, il est à noter que plusieurs immobilisations en cours ont été mises en service pour un montant de 40,43 M€. Les principales mises en service, pour une valeur brute de 31,46 M€, sont les suivantes :

- Restauration sur façade et toiture Galerie du Bord de l'Eau (2,88 M€) ;
- Travaux de rénovation ascenseurs et monte-charges (2,24 M€) ;
- Logiciel de billetterie (1,3 M€) ;
- Schéma directeur incendie (6,04 M€) ;
- Réaménagement de la réserve petit Bourbon (1,86 M€) ;
- Aménagement des espaces réserves Le Brun (1,13 M€) ;
- Salles étrusques et italiques (8,26 M€) ;
- Projet Studio ! – Atelier pédagogique (5,95 M€) ;
- Pyramide accueil groupes (1,29 M€) ;
- Travaux muséographique Mastaba – vitrine (0,51 M€).

2.5.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En euros	31/12/2021	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres Variations	31/12/2020 Retraité	Var. N-1 / N	Var. N-1 / N (%)
Valeurs brutes	205 831 287	423 099 369	(456 049 691)	-	238 781 609	(32 950 322)	-13,80%
Titres de participation Agence France Museum	115 000	-	-	-	115 000	(0)	0,00%
Dépôts et cautionnements versés	71 772	-	(4 100)	-	75 872	(4 100)	-5,40%
OPCVM	203 462 087	423 097 972	(456 045 591)	-	236 409 706	(32 947 619)	-13,94%
Autres immobilisations financières	2 182 428	1 397	-	-	2 181 032	1 397	0,06%
Amortissements et dépréciations	(1 803 497)	(1 765 166)	1 312 847	-	(1 351 178)	(452 319)	33,48%
Titres de participation	-	-	-	-	-	-	N/A
OPCVM	(1 765 166)	(1 765 166)	1 241 011	-	(1 241 011)	(524 155)	42,24%
Dépôts et cautionnements versés	-	-	-	-	-	-	N/A
Autres immobilisations financières	(38 331)	-	71 836	-	(110 167)	71 836	N/A
Total Immobilisations financières	204 027 790	421 334 203	(454 736 844)	-	237 430 431	(33 402 641)	-14,07%

Les immobilisations financières sont constituées de :

- titres détenus dans la SAS Agence France-Muséums pour 115 000 €, soit 34,33 % des parts du capital social (compte 2611). Ces titres ont donné lieu en 2020 au versement d'un dividende de 2,3 M€. Au 31 décembre 2020, le montant des capitaux propres de la SAS Agence France-Muséums s'élevait à 9,19 M€ et le résultat de l'exercice (bénéfice) à 0,49 M€.
- valeurs mobilières provenant de dons et legs, dont la propriété a fait l'objet d'un transfert de la part de la RMN au musée du Louvre en date du 24 janvier 2005 (comptes 2711 et 2718). Ces valeurs mobilières de placement sont assimilées à des titres dans la mesure où leur aliénation est subordonnée à certaines conditions définies par les donateurs ou les légataires. La gestion de ces valeurs est confiée à la Caisse des Dépôts et Consignations (arrêté du 21 novembre 1986). Ces immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition de 2004. Le détail de ce portefeuille est également présenté ci-après en valeur de marché à fin 2021. Par ailleurs, la DGFIP a autorisé le musée du Louvre, le 1^{er} août 2017, à conserver ce compte titre à la CDC pour une durée de 3 ans, en dérogation à l'obligation de dépôt de fonds au Trésor fixée par l'article 47 du GBCP. La demande de dérogation est en cours de renouvellement.
- dépôts versés (compte 2751) : il s'agit pour la majorité d'une avance de fonds de 64 599,71 € versée à Pôle Emploi au titre des conventions de gestion pour le versement des allocations pour perte d'emploi.
- cautionnements versés au titre des baux relatifs aux agents logés par le musée du Louvre.
- SICAV d'obligations et d'actions, pour lesquels les commissions de souscription sont intégrées au coût d'acquisition. Les plus-values latentes relatives à ces titres s'élèvent à 1,45 M€ et les moins-values latentes sont à hauteur de 38 K€ au 31 décembre 2021 pour le musée du Louvre. Les plus-values latentes du Fonds de dotation s'élèvent à 13,6 M€ au 31 décembre 2021, pour rappel l'an dernier le montant était de 7,5 M€, soit une augmentation de 6,1 M€.

Les plus-values de cessions réalisées pour le Fonds de dotation ont été constatées pour un montant de 18,7 M€ et les moins-values de cessions réalisées s'élèvent à 5,5 M€ à la clôture de l'exercice.

Enfin, une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur boursière est inférieure au coût d'acquisition. Après dotation à fin 2020 de 1,2 M€ et une dotation de 0,5 M€, la provision pour dépréciation s'élève à 1,76 M€ à la clôture de l'exercice.

2.5.4. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers sont des options souscrites sur l'exercice. Le risque de perte étant limité, ils peuvent être considérés comme des actifs financiers. Les options sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, elles sont comptabilisées à la date d'exécution de l'opération.

Les appels de marge pour les contrats futurs s'élèvent à 454 674 € pour les futurs en dollar. A noter, il n'y a pas de contrat pour les futurs en euro à la clôture 2021.

Il n'y a pas eu de provision pour dépréciation constatée à la clôture de l'exercice.

Les plus-values latentes quant à elles représentent 30 567€.

Les plus-values de cession réalisées ont été constatées pour la somme de 9 007 655 €. Les moins-values de cession réalisées s'élèvent à 1 486 050 € à la clôture de l'exercice.

2.5.5. CREANCES ET COMPTES RATTACHES

En euros	31/12/2021	31/12/2020	Var. N-1 / N	Var. N-1 / N (%)
Valeurs brutes	12 790 377	10 801 923	1 988 454	18,41%
Dépréciations	(16 719)	(17 038)	319	-1,87%
Total	12 773 659	10 784 885	1 988 774	18,44%

2.5.6. AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

En euros	31/12/2021	31/12/2020	Var. N-1 / N	Var. N-1 / N (%)
Valeurs brutes	1 247 173	1 148 052	99 121	8,63%
Avances et acomptes versés sur commande	256 450	372 607	(116 157)	-31,17%
Créances sur les autres débiteurs	261 952	126 335	135 617	107,35%
Charges constatées d'avance	728 771	649 111	79 661	12,27%
Dépréciations	-	(7 338)	7 338	-100,00%
Créances sur les autres débiteurs	-	(7 338)	7 338	-100,00%
Total	1 247 173	1 140 714	106 458	9,33%

En euros	31/12/2021	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	31/12/2020
Créances sur des entités publiques	5 293 056	5 293 056	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	12 773 659	12 773 659	-	-	10 784 885
Avances et acomptes versés sur commande	256 450	256 450	-	-	372 607
Créances sur les autres débiteurs	261 952	261 952	-	-	118 997
Charges constatées d'avance	728 771	728 771	-	-	649 111
Total	19 313 887	19 313 887	-	-	11 925 599

2.5.7. DISPONIBILITES

En euros	31/12/2021	31/12/2020	Var. N-1 / N	Var. N-1 / N (%)
Valeurs brutes	186 361 507	106 239 282	80 122 225	75,42%
Disponibilités	186 335 657	106 146 503	80 189 154	75,55%
Régies	25 850	92 779	(66 929)	
Depréciations	-	-	-	N/A
Disponibilités	-	-	-	N/A
Régies	-	-	-	N/A
Total	186 361 507	106 239 282	80 122 225	75,42%

Conformément à l'application de l'article 47 du GBCP modifié prescrivant l'obligation de dépôt des fonds au Trésor (DFT) et conduisant à la suppression des comptes à terme et du compte de placements rémunérés, les disponibilités de l'EPML restent positionnées sur le compte courant de dépôt au Trésor (compte 5151). Le solde comptable de ce compte s'établit à la clôture à 119,55 M€ au 31/12/2021.

Les disponibilités sont également représentées par les fonds détenus dans le coffre de la Caisse générale pour un montant de 0,57 M€ à fin 2021.

Enfin, le niveau de trésorerie du FDML est de 66,5 M€ au 31/12/2021 avec plusieurs comptes en euros et en devises.

2.5.8. FONDS PROPRES

En euros	Fonds associatifs sans droit de reprise	Financement de l'actif par l'Etat	Financement de l'actif par des Tiers	Réserves consolidées et RAN	Résultat consolidé	Fonds propres consolidés
Situation au 31/12/2020*	149 273 453	82 533 034	444 697 966	437 973 553	(70 706 944)	1 043 771 063
Affectation du résultat				(70 706 944)	70 706 944	-
Résultat de l'exercice					68 708 402	68 708 402
Variation du financement de l'actif par l'Etat		4 453 857				4 453 857
Variation du financement de l'actif par des Tiers			7 077 621			7 077 621
Variation des fonds statutaires	2 950 422					2 950 422
Variation des apports sans droit de reprise						-
Dividendes versés et autres						-
Autres variations			(1 590 567)	(197)		(1 590 764)
Situation au 31/12/2021	152 223 875	86 986 891	450 185 020	367 266 412	68 708 402	1 125 370 600

*La situation au 31/12/2020 intègre les retraitements du bilan d'ouverture détaillés en page 15 de l'annexe.

2.5.9. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En euros	31/12/2021	Dotations	Reprises (consommées)	Reprises (non consommées)	31/12/2020	Var N-1 / N	Var. N-1 / N (%)
Provisions pour risques	697 951	248 111	(157 000)	(99 593)	706 434	(8 483)	-1,20%
Risques liés aux travaux	697 951	248 111	(157 000)	(99 593)	706 434	(8 483)	-1,20%
Autres risques	-	-	-	-	-	-	N/A
Provisions pour charges	8 014 360	67 844	(1 535 908)	(99 904)	9 582 328	(1 567 968)	-16,36%
Allocation de retour à l'emploi	591 625	21 899	-	-	569 726	21 899	3,84%
Compte épargne temps	4 790 509	-	(1 264 444)	-	6 054 952	(1 264 444)	-20,88%
Jours de récupération	2 503 175	-	-	(99 904)	2 603 080	(99 904)	-3,84%
Autres charges	129 052	45 945	(271 464)	-	354 570	(225 519)	-63,60%
Total	8 712 311	315 954	(1 692 908)	(199 498)	10 288 762	(1 576 451)	-15,32%

Au 31 décembre 2021, plusieurs litiges ont fait l'objet d'une résolution, conduisant ainsi à reprendre les provisions passées, et d'autres litiges sont toujours en cours. Un certain nombre de nouveaux risques sont apparus au cours de l'exercice 2021 (notamment sur les litiges relatifs aux travaux du Centre de conservation de Liévin) pour un montant de 0,17 M€.

Les provisions pour charges ont été recalculées à la clôture des comptes 2021 et diminuent de -1,57 M€ par rapport au 31 décembre 2020. Les principales variations concernent :

- Pour les reprises de l'exercice 2021 :
 - - 0,1 M€ concernant la provision sur les droits de diffusion ;
 - - 0,13 M€ concernant la provision pour le projet des ateliers pédagogiques ;
 - - 0,72 M€ concernant la provision « CET » et - 0,55 M€ pour les charges sociales et fiscales afférentes ;
 - - 0,1 M€ concernant la provision constituée au titre des jours de récupération.

En 2021, le niveau de jours de congés, de CET et de récupération non pris au 31 décembre reste important. Les agents ont posé moins de jours que les précédentes années ; ce qui s'explique notamment par la fermeture du musée suite à la crise sanitaire. Le nombre de jours de congés pris en 2021 est malgré tout supérieur à celui de 2020 qui était une année exceptionnelle du fait des confinements du printemps et de l'automne.

2.5.10. FONDS DEDIES

En euros	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources	Fonds à engager en fin d'exercice
Fonds dédiés sur subventions	-	-	-	-	-
Fonds dédiés sur autres ressources	1 239 378	2 795 968	-	2 081 149	4 877 117

2.5.11. DETTES FINANCIERES

En euros	31/12/2021	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	31/12/2020	Var. N-1 / N	Var. N-1 / N (%)
Emprunts et dettes financières divers	9 350	-	9 350	-	3 331 733	(3 322 383)	-99,72%
Total	9 350	-	9 350	-	3 331 733	(3 322 383)	-99,72%

2.5.12. DETTES NON FINANCIERES

En euros	31/12/2021	< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans	31/12/2020	Var. N-1 / N	Var. N-1 / N (%)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 061 139	11 061 139	-	-	8 808 701	2 252 438	25,57%
Autres dettes et comptes de régularisation	8 181 665	8 181 665	-	-	6 252 953	1 928 712	30,84%
Dettes fiscales et sociales	6 881 372	6 881 372	-	-	5 680 197	1 201 175	21,15%
Avances et acomptes reçus	1 089 208	1 089 208	-	-	288 152	801 056	278,00%
Autres dettes non financières	211 085	211 085	-	-	284 604	(73 518)	-25,83%
Produits constatés d'avance	-	-	-	-	-	-	0,00%
Total	19 242 804	19 242 804	-	-	15 061 653	4 181 151	27,76%

2.6. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

2.6.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

En euros	31/12/2021	31/12/2020	Var. N-1 / N	Var. N-1 / N (%)
Prestations de services	25 378 804	17 546 396	7 832 408	44,64%
Droits d'entrées	23 750 588	15 907 796	7 842 793	49,30%
Prestations de conseil AFM	1 548 500	1 630 000	(81 500)	-5,00%
Prestations de formation continue	7 500	2 000	5 500	275,00%
Autres prestations de services	72 216	6 600	65 616	994,18%
Ventes de marchandises	-	-	-	N/A
Produits des activités annexes	6 891 182	5 683 413	1 207 769	21,25%
Locations diverses	4 091 192	2 735 577	1 355 615	49,55%
Mise à disposition de personnel facturée	247 983	262 439	(14 456)	-5,51%
Ports et frais accessoires facturés	-	-	-	N/A
Autres produits d'activités annexes	2 552 007	2 685 397	(133 390)	-4,97%
Chiffre d'affaires net	32 269 986	23 229 809	9 040 177	38,92%

2.6.2. PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

En euros	31/12/2021	31/12/2020	Var. N-1 / N	Var. N-1 / N (%)
Produits sans contrepartie directe (ou subvention et produits assimilés)	202 558 616	91 487 166	111 071 450	121,41%
Subventions pour charges de service public	194 290 677	83 952 619	110 338 058	131,43%
Subventions de fonctionnement Etat et autres entités publiques	1 508 498	1 202 072	306 425	25,49%
Dons et legs	6 759 442	6 332 475	426 966	6,74%
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	46 804 454	33 447 183	13 357 271	39,94%
Ventes de biens ou prestations de services	32 269 986	23 229 809	9 040 177	38,92%
Produits de cessions d'éléments d'actifs	56 753	12 517	44 236	353,40%
Autres produits de gestion	14 477 714	10 204 857	4 272 857	41,87%
Production stockée ou immobilisée	-	-	-	N/A
Autres produits	16 853 295	17 523 429	(670 132)	-3,82%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 915 245	796 626	1 118 619	140,42%
Reprises du financement rattaché à un actif	14 938 041	16 726 800	(1 788 759)	-10,69%
Report de ressources non utilisées	8	-	8	N/A
Total	266 216 365	142 457 777	123 758 588	86,87%

Les produits de fonctionnement présentent une augmentation de 86,87 % et s'établissent à 266 M€ contre 142 M€ en 2020 soit une augmentation de 123 M€ entre les deux exercices. Cette variation s'explique principalement par le soutien exceptionnel de l'état sur 2021 avec la subvention pour charge de service public (+110,3 M€) et du regain de la billetterie (+9 M€).

Le montant des subventions de fonctionnement reçues par l'établissement au titre de la charge de service public s'élève à 194,29 M€ contre 84,00 M€ en 2020 soit une hausse de 110 M€ versés par l'Etat. La hausse de la fréquentation du Musée a mécaniquement augmenté les recettes de billetterie du Musée avec ce rebond de +49%. Durant la période de fermeture, le musée a également compensé les recettes de billetterie par les produits liés à la location de ses espaces avec une hausse de 1,3 M€ (+50%).

Enfin, malgré le contexte particulier, le montant des dons et legs est resté relativement stable avec une augmentation de 6,7%.

2.6.3. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

En euros	31/12/2021	31/12/2020	Var. N-1 / N	Var. N-1 / N (%)
Achats	-	-	-	N/A
Consommation de marchandises et d'approvisionnement, réalisation de travaux et consommation directe de services ainsi que les charges liées à la variation de stocks	(71 687 036)	(71 274 504)	(412 532)	0,58%
Charges de personnel	(107 978 162)	(108 163 589)	185 427	-0,17%
Salaires, traitement et rémunérations directes	(69 103 311)	(68 891 223)	(212 088)	0,31%
Charges sociales	(36 530 085)	(36 868 060)	337 975	-0,92%
Autres charges de personnel	(2 344 766)	(2 404 306)	59 540	-2,48%
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	(13 218 950)	(9 923 970)	(3 294 980)	33,20%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	(26 416 008)	(26 747 308)	331 301	-1,24%
Total	(219 300 156)	(216 109 372)	(3 190 784)	1,48%

Les charges de l'exercice stagnent en 2021 : elles s'établissent à 219,3 M€ en 2021 contre 216,1 M€ en 2020, soit une augmentation limitée de 1,48 %.

La diminution de 3,1 % des consommations s'explique essentiellement par la poursuite de la crise sanitaire qui avait entraîné une réduction des besoins en fournitures non stockables (eau, énergie, etc.) et en fournitures administratives. La consommation des fluides est en revanche restée stable par rapport à l'exercice précédent.

L'augmentation des autres charges de fonctionnement s'explique par le report des ressources non utilisés sur fonds dédiés du compte 6895 pour +2,1 M€. Enfin, il est à noter le paiement sur 2021 de la taxe foncière et de la taxe sur les bureaux de la région Ile de France, générant une augmentation globale des charges de +0,7 M€.

Enfin, on observe une stabilité des dotations qui en réalité se compense par deux postes : l'augmentation des dotations aux amortissements de +1,5 M€ justifiée par un volume important de mises en service des immobilisations encours de l'EPML et la faible dotation aux provisions des allocations retour à l'emploi (ARE) et autres provisions -1,8 M€ sur 2021.

2.6.4. RESULTAT FINANCIER

En euros	31/12/2021	31/12/2020	Var. N-1 / N	Var. N-1 / N (%)
Produits financiers	31 762 916	40 157 089	(8 394 172)	-20,90%
Produits des participations et des prêts	1 066 022	812 515	253 507	31,20%
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	-	-	-	N/A
Intérêts sur créances non immobilisées	-	-	-	N/A
Produits nets sur cessions OPCVM - Options	27 898 876	36 788 812	(8 889 936)	-24,16%
Produits des VMP et de la trésorerie	-	-	-	N/A
Produits nets sur cessions de VMP	-	-	-	N/A
Gains de change	2 582 378	137 118	2 445 260	1783,33%
Autres produits financiers	143 805	2 328 553	(2 184 748)	-93,82%
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	71 836	90 091	(18 255)	-20,26%
Charges financières	(9 970 724)	(37 212 439)	27 241 715	-73,21%
Charges d'intérêts	-	-	-	N/A
Charges nettes sur cessions OPCVM - Options	-	-	-	N/A
Charges nettes sur cessions de VMP	(7 405 707)	(34 602 590)	27 196 883	N/A
Pertes de change	(2 040 862)	(2 436 562)	395 700	-16,24%
Autres charges financières	-	-	-	N/A
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	(524 155)	(173 287)	(350 868)	202,48%
Résultat financier	21 792 192	2 944 650	18 847 542	640,06%

L'année 2021 a été à nouveau marquée par la pandémie de Covid-19 et les mesures de relance budgétaire et monétaire sans précédent impulsées par les banques centrales et les gouvernements. Ces relances ont fait progresser la valeur de la plupart des actifs financiers.

Cependant, cette création de liquidité s'est matérialisée par de fortes disparités entre les différentes zones géographiques. Ainsi, les actions américaines affichaient une hausse de +26,9% (en USD) sur l'année, les actions européennes terminaient l'année à +22,4%, les actions émergentes à +2,4% (en EUR) et les actions chinoises affichaient une baisse de -17,1% (en EUR). Les obligations gouvernementales européennes de maturité 3-5 ans baissaient de -1,3% et le dollar US s'appréciait nettement, de l'ordre de +7,4%.

Dans ce contexte, le Fonds de dotation du Louvre affiche une performance de +10,45% sur l'année 2021, qui se traduit par un résultat financier de 21,7 millions d'euros ainsi qu'une forte augmentation des plus-values latentes qui atteignent 13,6 millions d'euros (non prises en compte dans le résultat net).

Le résultat financier consolidé à 21,8 M€ correspond donc essentiellement au résultat financier du fonds de dotation (+21,7 M€).

Il est constitué des revenus nets des placements du fonds de dotation et se compose comme suit :

- 31,7 M€ de produits financiers (contre 40,2 M€ en 2020). Ces produits sont essentiellement constitués de produits nets sur cessions d'OPCVM pour 27,8 M€, des gains de changes pour 2,6 M€ et de reprises de provisions et dépréciations pour 0,07 M€ ;
- 10 M€ de charges financières (contre 37 M€ en 2020). Ces charges financières incluent des charges nettes sur OPCVM pour 7,4 M€, des pertes de changes pour 2 M€ ainsi que des dotations aux provisions et dépréciations pour 0,5 M€.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

2.6.5. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

A. ENGAGEMENTS RELATIFS A DES BAUX IMMOBILIERS

Au 31 décembre 2021, les engagements juridiques de l'établissement restants à payer et afférents à des baux immobiliers s'élèvent à 9,7 M€ (contre 12,7 M€ en 2020) (hors indexation de prix et hors charges). Ils concernent les locations des espaces situés au 4-8 rue Sainte Anne, 75001 Paris :

- Rez-de-chaussée, 2ème, 3ème et 4ème étages, bail de 12 ans fermes arrivant à échéance le 31 janvier 2026 : 5,5 M€ (contre 7,2 M€ en 2020) ;
- 1er, 5ème et 6ème étages, bail de 10 ans et 10 mois fermes arrivant à échéance le 31 janvier 2026 : 4,2 M€ (contre 5,5 M€ en 2020).

B. ENGAGEMENTS RELATIFS A DES LOGEMENTS SOCIAUX

Au 31 décembre 2021, les engagements juridiques de l'établissement afférents à des réservations de logements sociaux s'élèvent à 0,46 M€. Ils concernent 13 logements sociaux dont les livraisons sont prévues en 2022, et 2 prévues en 2023.

C. PASSIFS EVENTUELS ET LITIGES EN COURS

EPML :

Au-delà des provisions pour risques et charges constatées au compte financier 2021, à sa connaissance et à ce stade, le musée n'avait pas d'obligation significative, probable ou éventuelle, à l'égard de tiers à la date de clôture de l'exercice 2021, sans préjudice de la gestion de ses activités courantes.

D. ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MECENATS PLURIANNUELS ET AUX LEGS

EPML :

Le montant total non encaissé et non enregistré en produits à recevoir à la clôture 2021 sur les contrats de mécénat pluriannuels représente :

- 6,5M€ pour l'exercice 2022
- 4,7 M€ pour l'exercice 2023
- 2,8 M€ pour l'exercice 2024.

Le montant des legs acceptés par le conseil d'administration et non encore perçus est de 0,26 M€ au 31 décembre 2021.

FDML :

Le Fonds de Dotation du Musée du Louvre bénéficie de conventions de mécénat pluriannuelles avec différents financeurs.

Les sommes restant à percevoir sur ces conventions s'élèvent à 1 470 500 USD et 6 600 000 € à la clôture de l'exercice 2021.

E. VALEURS INACTIVES

Les valeurs inactives correspondent aux valeurs, autres que le numéraire, qui n'entrent pas dans la situation patrimoniale de l'établissement.

Au titre de l'exercice 2021, les valeurs inactives de l'EPML enregistrées et suivies sur des comptes de la classe 8 concernent :

- les Paris-Museum-Pass (PMP) qui sont des billets d'accès illimités aux différents musées partenaires et qui ont une durée de vie de 2, 4 ou 6 jours après activation ;
- les chèques cadeaux non distribués au personnel en date du 31 décembre 2021.

F. MONTANTS DES CAUTIONS ET DES GARANTIES REÇUES

Le montant total des cautions et des garanties reçues au 31 décembre 2021 s'élève à 5,97 M€.

2.6.6. EFFECTIF

	31/12/2021	31/12/2020
Equivalent temps plein travaillé	1 987	1 937

2.6.7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes inscrits au compte de résultat consolidé d'EPML pour l'exercice 2021 s'élève à : 83 K€.

Ces honoraires se répartissent de la manière suivante :

En euros	31/12/2021	31/12/2020
Mission d'audit légal	83 153	83 040
Autres interventions entrant dans les diligences directement liées à la mission d'audit légal	0	0